

Table des matières

3	Services de l'enseignement obligatoire	4
3.1	Généralités	4
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	4
3.1.2	Partie francophone	7
3.1.3	Partie alémanique	8
3.1.4	Enseignement spécialisé	10
3.1.5	Effectifs élèves (état au 1 ^{er} novembre)	10
3.1.6	Ouverture fermeture de classes	11
3.1.7	Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1 ^{er} novembre, avec les classes de soutien)	11
3.1.8	Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1 ^{er} novembre)	12
3.2	Pédagogie spécialisée	13
3.2.1	Généralités	13
3.2.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	13
3.2.3	Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)	14
3.3	Echanges scolaires	14
3.3.1	Généralités	14
3.3.2	Douzième année linguistique (DAL)	14
3.3.3	Echanges élèves / classes (EC)	15
3.3.4	Echanges individuels de vacances (EIV)	15
3.3.5	Movetia	16
3.3.6	Région capitale suisse (RCS)	16

3 Services de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Stéphane Noël

3.1 Généralités

3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Modifications du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) et adoption de directives par le Conseil d'Etat.

- > Art. 36a Jours joker RLS (art. 21 al. 2 LS) ;
- > Directives relatives à l'utilisation d'internet et des plateformes numériques dans les écoles des Directions de la formation et des affaires culturelles, de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle et des institutions, de l'agriculture et des forêts du 18 juillet 2022 ;
- > Entrée en vigueur des directives de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du 22 décembre 2021 concernant les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) ;

Culture & Ecole est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2021/22, plus de 38 000 élèves ont pris part à une activité du programme en bénéficiant de bons de réduction ou de la gratuité. Pour compenser les annulations dues au Covid en 2020/21, les classes ont reçu cette année un bon supplémentaire. Les enseignant-e-s ont pu choisir parmi près de 290 activités différentes en français, en allemand ou bilingues à l'occasion du programme annuel et du festival Culture & Ecole. Les classes ont eu aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires. Chaque offre est accompagnée d'un dossier pédagogique préparé par les acteurs culturels puis analysé et valorisé par les services de l'enseignement obligatoire. Ce dossier contient une présentation du projet, les informations pratiques, les liens avec les plans d'études ainsi qu'une série de pistes d'activités à réaliser avec les élèves avant, pendant ou après l'offre culturelle.

Encouragement à l'apprentissage des langues : les recommandations pour la mise en œuvre de la promotion des langues ont été formalisées par des lignes directrices pour l'encouragement à l'apprentissage des langues (enseignement par immersion). Celles-ci mettent en évidence les différentes formes d'enseignement par immersion possibles, tout en indiquant aux établissements scolaires les modalités de mise en œuvre. Pour rappel, ces différentes formes s'articulent autour d'activités d'échanges et d'enseignement par immersion.

Activités d'échanges

Les échanges linguistiques sont encouragés durant l'ensemble de la scolarité obligatoire et peuvent adopter différentes formes. Un accent particulier est mis au cycle 3, où tous les élèves de 10H doivent participer à un échange obligatoire. Des possibilités financières et des ressources pédagogiques sont à disposition pour encourager et faciliter ces échanges.

Enseignement par immersion

Les enseignant-e-s peuvent conduire des activités ou des séquences d'enseignement dans la langue partenaire. Ces séquences visent des apprentissages disciplinaires tout en utilisant la langue partenaire et sont obligatoires pour les élèves lorsqu'ils sont mis en œuvre par les enseignant-e-s. Lorsque l'entier d'une discipline est enseigné dans la langue partenaire entre 20 à 50 % du temps d'enseignement, on parle d'enseignement bilingue ou, conformément à l'art. 26 RLS, de classe bilingue. Cette dernière peut être constituée d'élèves bilingues provenant des deux communautés linguistiques et ayant grandi dans un environnement bilingue ; d'élèves monolingues provenant à part égale des deux communautés linguistiques ; d'élèves uniquement ou majoritairement monolingues. En collaboration

avec la Ville de Fribourg, la DFAC a ouvert deux classes bilingues 1H/2H à l'école primaire francophone et germanophone de la Vignettaz à la rentrée 2021/22. Ce projet se poursuit durant l'année scolaire 2022/23.

Des ressources financières et pédagogiques sont déployées pour faciliter et encourager cet enseignement par immersion. De nombreuses informations concernant l'enseignement par immersion de la 1H à la 11H sont mises à disposition des enseignant-e-s sur <https://res.friportail.ch/immersion/>, notamment des lignes directrices pour l'encouragement à l'apprentissage des langues, des ressources mutualisées et la liste des projets, afin de favoriser les échanges de pratique. L'offre de cours en immersion proposée aux élèves de l'école obligatoire s'est poursuivie durant l'année scolaire 2022/23 et, ce également pour les écoles primaires. 15 CO sont impliqués tout comme 38 établissements primaires. Les instituts de formation des enseignant-e-s veillent à développer une didactique de l'enseignement par immersion pour tous les niveaux d'enseignement et la Haute Ecole pédagogique de Fribourg propose une formation continue dans le domaine de l'immersion pour les enseignant-e-s des deux régions linguistiques.

En 2022 les travaux préparatoires pour la mise en œuvre du Plan d'études en Education numérique (PER EdNum) se poursuivent. La sélection de moyens d'enseignement est en cours. La première volée de formateurs et formatrices EdNum a obtenu son CAS et se prépare à former les enseignants et enseignantes.

Programme Sports-Arts-Formation : dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour l'année scolaire 2022/23, 574 (531) demandes ont été reçues et 449 (409) acceptées dont 281 (272) en statut « SAF », 139 (112) en statut « Espoirs » et 29 (25) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, 46 (29) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 5 (9) talents sportifs proviennent d'autres cantons. Au secondaire I, 183 (160) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 183 (164) au secondaire II et 44 (48) en formation professionnelle.

Mesures de soutien aux établissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales (mesures SED) : les différents dispositifs composant les mesures SED ont été sollicités par les établissements scolaires comme suit :

- > Mesures internes : 78 élèves ont bénéficié de mesures internes ponctuelles au sein des établissements scolaires. Sur ces 78 situations, 44 concernaient le cycle 1, 26 le cycle 2 et 8 le cycle 3. Ces chiffres sont stables par rapport à l'année précédente.
- > Le travail social scolaire et la médiation scolaire conseillent et soutiennent les écoles dans des situations socialement difficiles. Le concept de mise en œuvre de l'art. 19 concernant le travail social et la médiation scolaire a été défini par la DFAC. Des ressources financières supplémentaires, 46 EPT au total d'ici à 2024, sont progressivement introduites afin de développer le travail social en milieu scolaire et de l'implémenter également au niveau primaire. Les 48 travailleuses sociales et travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) présents dans les écoles fribourgeoises durant l'année 2021/22 seront donc rejoints progressivement par de nombreuses et de nombreux nouveaux collègues TSS. Le dispositif de la médiation scolaire est, quant à lui, présent dans les établissements scolaires depuis 1996. Aux cycles 1 et 2, l'équipe de médiation mobile a pris en charge 146 situations dont 21 situations de crise dans la partie francophone du canton. A cela s'ajoute l'accompagnement de 2 établissements dans la mise en œuvre de la démarche des pacificateurs qui promeut le bien-vivre ensemble à l'école. Au cycle d'orientation, ce sont 3505 unités de médiation qui ont été effectuées par les médiatrices et médiateurs scolaires.
- > L'unité mobile a, quant à elle, pris en charge un total de 126 situations (122 en 2020/21). 60 situations concernaient le cycle 1 (1H–4H), 53 le cycle 2 (5H–8H) et 13 le cycle 3 (9H–11H). Ces situations concernaient pour 82 % des élèves francophones et pour 18 % des élèves alémaniques. 45 % des prestations de l'unité mobile sont dédiées à la prise en charge socio-éducative d'élèves ou de groupe d'élèves et 45 % du temps est consacré au domaine du soutien et du conseil aux établissements scolaires. Le pourcentage restant est investi dans

-
- l'intervention de crise pour la partie alémanique du canton (2 situations), la coordination et gestion de situations (5 %) ainsi que la prévention et gestion de projets (3 %).
- > Les 3 classes relais du cycle 3 (9H–11H) ont accueilli au total 25 élèves (20 francophones et 5 alémaniques). Du côté francophone, 10 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle, 3 élèves de 11H ont débuté un stage de longue durée (art. 99 RLS), 1 élève a intégré une structure cantonale plus adaptée à sa problématique et 1 élève a intégré une structure d'accueil global extra-cantonale. Les 5 élèves restant ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2022/23. Du côté alémanique, 2 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle, 2 élèves ont terminé leur scolarité et 1 élève a poursuivi sa scolarisation en classes relais à la rentrée 2022/23. Les classes relais des cycles 1 et 2 (2H–8H) ont accueilli 15 élèves (uniquement des garçons). Du côté de la classe francophone, sur les 7 élèves accueillis, 3 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine, 2 élèves ont intégré une structure cantonale plus adaptée à leur problématique, 1 élève a intégré une structure globale extra-cantonale et 1 élève a poursuivi sa scolarisation en classes relais à la rentrée 2022/23. En ce qui concerne la classe alémanique, sur les 8 élèves accueillis, 4 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine, 1 élève a intégré une structure cantonale plus adaptée à sa problématique et 3 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2022/23.
 - > Le bureau « santé à l'école » coordonne la mise en œuvre du concept interdirectionnel de santé à l'école, sous l'égide d'un comité de pilotage interdirectionnel (COFIL) composé de représentant-e-s de la DFAC, de la DSAS et de la DIME. Ce concept étant arrivé à échéance fin 2022, un nouveau concept de santé à l'école 2023–2027 a été élaboré durant l'année. Les travaux de révision du concept permettant l'intégration des thématiques en lien avec le Plan Climat et la Stratégie développement durable du canton ont été validés par le COFIL. Ils doivent encore être approuvés par le Conseil d'Etat en début 2023. En outre, diverses actions prioritaires ont été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durables (Réseau fribourgeois d'écoles 21 : RfE21), la coordination de différentes formations continues avec la HEP, le soutien au développement d'outils pour les enseignant-e-s, la poursuite des formations pour les directions d'établissement sur la thématique « Prendre soin de soi et enrichir ses ressources » et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

Le réseau cantonal pour la coordination de l'éducation au développement durable (EDD) est opérationnel. Il comprend tous les services de l'enseignement et les institutions de formation du canton : DOA, SEnOF, SOA, S2, écoles professionnelles, HEP FR, ZELF Uni FR). Les objectifs du réseau cantonal EDD sont les suivants :

- > construire une compréhension commune de l'EDD,
- > dresser un état des lieux de la situation actuelle en matière d'EDD dans les écoles et les institutions de formation,
- > identifier le potentiel de développement dans la perspective des plans d'études et
- > mettre en place les mesures correspondantes.

Une première rencontre en mai 2022 a réuni une quarantaine de représentant-e-s du domaine de la formation. Différents exposés sur les thèmes du concept de formation d'une EDD, des structures cantonales d'EDD ainsi que des exemples pratiques d'une école primaire et d'une école secondaire 2 ont permis de développer une compréhension commune de l'EDD. L'atelier La Fresque du Climat, proposé en juin, a suscité un grand intérêt et est depuis réalisé par différents membres du réseau dans leur environnement. Quatre groupes de travail composés chacun de 6 à 10 membres mettent progressivement en œuvre les objectifs du réseau cantonal. Une enquête visant à recenser la situation actuelle de l'EDD et de la santé auprès des directions des écoles obligatoires fribourgeoises est prévue ou a déjà été partiellement réalisée. L'évaluation servira de base à des mesures de soutien ciblées à l'attention des écoles. Le groupe de travail des écoles du post-obligatoire a notamment échangé dans le domaine de la formation continue des directions concernant l'intégration du développement durable dans leurs écoles.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, l'ensemble des écoles du cycle d'orientation est géré avec le logiciel cantonal ISA. La gestion du dossier de l'élève et notamment des mesures de soutien est maintenant disponible pour tout le segment des écoles obligatoires. Des outils de pilotage (rapports statistiques en temps réel, calculs

prévisionnels, etc.) sont également disponibles pour tout le segment. Concernant les usages des nouveaux outils informatiques, un soutien de formateur a été offert aux directions des établissements du primaire pour la gestion de la collaboration et de la communication, le stockage institutionnel des documents, etc. Les écoles peuvent dès cette année profiter d'un environnement Sharepoint « en ligne » complet, qui permet aux élèves et enseignants d'accéder à tout moment, depuis n'importe quel réseau et appareil, aux outils et aux documents nécessaires. Les Directives relatives à l'utilisation d'internet et des plateformes numériques ont été réactualisées, dans une nouvelle version mise en œuvre en août 2022. L'interdiction de certains logiciels de communication instantanée, interdits depuis 2018 et tolérés lors de la crise pandémique, a motivé la DFAC à lancer, en décembre 2022, un appel d'offre public (AOP) pour trouver une solution de communication avec les parents qui réponde aux besoins de la vie scolaire, qui soit conforme à la législation sur la protection des données.

Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter sur une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIns), une Conférence des directeurs et des directrices du cycle d'orientation (CDCO), une Conférence des directeurs et des directrices d'école primaire (CDEP) et des Conférences d'arrondissement (CA). Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers. La majorité de ces conférences ont été réalisées en vidéoconférence en raison de la situation sanitaire.

3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2022, spécifiquement dans la partie francophone du canton :

- > Formation des cadres, (inspectorat scolaire, direction de CO, direction d'école primaire, adjoint-e de direction) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume les différentes volées de cette formation de cadres. En 2021/22, 8 cadres ont été formés, ils recevront leur CAS en janvier 2023. La période de formation a commencé le 21 janvier 2021 et s'est terminée le 16 septembre 2022.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit afin de répondre aux exigences de ce document de référence de la scolarité obligatoire. Les apprentissages relevant de l'éducation numérique (usage approprié des outils, initiation à la science informatique et éducation aux nouveaux médias) sont désormais intégrés au plan d'études.
- > Evaluation du travail de l'élève : les directives relatives aux pratiques à l'école obligatoire, validées en janvier 2021, ont été mises en œuvre en août 2022. Une collaboration avec l'Unité de recherche évaluation & formation (EVAFOR) de la HEP a permis de mettre à disposition des directions des écoles des ressources en vue de la formation des enseignant-e-s en répondant aux besoins identifiés en 2021. De nouveaux bulletins scolaires correspondant aux directives de 2021 ont été développés et seront utilisés pour la première fois en janvier 2023. Ces nouveaux bulletins font partie de plusieurs changements initiés par la mise en œuvre du cadre général et instructions à destination des enseignant-e-s et des directions. La priorisation d'une évaluation soutien d'apprentissage, la mise à disposition d'un outil de suivi des capacités clés, la note au demi et le bulletin semestriel pour l'ensemble de la scolarité obligatoire sont d'autres changements importants.
- > Enseignement aux enfants des familles fribourgeoises itinérantes (yéniches) : Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves recensés sont au nombre de 41 : 8 d'entre eux ne sont plus dans nos classes actuellement (principalement pour cause d'établissement dans un autre canton), 5 sont germanophones et 28 sont francophones. Pour la deuxième année de la mission à laquelle le Conseil d'État a accordé 0,5 EPT en juin 2021, le projet de soutien à l'enseignement auprès de ces élèves se poursuit et comporte désormais des aspects pratiques pour le personnel enseignant. Le groupe de travail soutenu financièrement par l'Office Fédéral de la Culture l'année scolaire passée, a permis d'établir un guide de prise en charge détaillé, une « plaquette » de présentation de cette prise en charge et l'ouverture d'un site comprenant de nombreuses ressources pédagogiques pour l'enseignement à distance. Le guide de prise en charge a été validé par le SEnOF et fixe pour la première fois, à destination des enseignant-e-s et des directions, les attentes du service et les limites de ladite prise en charge. La plaquette sera utilisée par le corps enseignant pour établir les bases d'une bonne collaboration avec les parents, lors des

premiers contacts avec ceux-ci. En outre, le collaborateur pédagogique chargé de ce dossier sera la personne ressource pour tout intervenant auprès des enfants concernés.

Par ailleurs, grâce à un nouvel apport de l'Office Fédéral de la Culture, un groupe d'élaboration de ressources a été créé. Sa mission, débutée en décembre 2022, consistera en la création d'activités pédagogiques consacrées à l'histoire et à la culture yéniches. Celles-ci seront à disposition de tout-e enseignant-e, particulièrement bien sûr pour les personnes ayant des élèves de cette communauté dans leur classe. Il s'agit de permettre une bonne intégration de ces enfants, par une vraie (re)connaissance de leur mode de vie. Plusieurs axes de réflexion sont aussi travaillés actuellement : les possibilités de suivi à distance en 1-2H, un socle valable pour le démarrage en 3H, une prise en compte pragmatique du niveau scolaire atteint en 7-8H, l'échange avec les parents pour faire évoluer leur conception de l'enseignement au cycle 3. L'objectif à long terme demeurant de voir ces élèves suivre une scolarité obligatoire complète.

- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), de l'Association des maîtres et maîtresses du cycle d'orientation francophone (AMCOFF), du groupe enseignement du Syndicat des services publics (SSP), de l'Association des Directions d'école primaire du canton de Fribourg partie francophone (ADEP) et de l'Association des Directions et des adjoint-e-s des CO francophones (ADCO) afin d'échanger sur les préoccupations de leurs membres.
- > Maintien et développement de la qualité : La mise en œuvre du cadre qualité dans tous les établissements primaires et secondaires a débuté il y a maintenant deux ans. Les professionnel-les de chaque école ont pour mission de réaliser une autoévaluation individuelle et collective au sein de leur établissement, en repérant leurs points forts et leurs développements possibles. Les directions sont accompagnées par l'inspectorat scolaire dans leur démarche qualité. Ayant une année d'avance, les écoles pilotes auront toutes reçu d'ici la fin de l'année civile la visite d'un duo d'inspecteurs-trices. Certaines terminent une phase d'observation en recueillant diverses données auprès des enseignant-e-s, des élèves et/ou des parents, et d'autres ont déjà mis en place des améliorations et entrent ainsi dans une phase de régulation. La généralisation de ce processus à tous les établissements est prévue pour 2023 et s'étendra sur 5 semestres.

3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) s'est principalement penché sur les thèmes suivants :

- > Il a défini dans un programme pluriannuel les travaux de mise en œuvre de la loi scolaire et du règlement pour la période 2022-2026. Cela comprend l'élaboration de directives et de recommandations dans de nombreux domaines et leur mise en œuvre, en collaboration avec les autres services de la DFAC.
- > Le LP 21 est en vigueur depuis le début de l'année scolaire 2019/20 dans les écoles germanophones du canton. Le processus de mise en œuvre dure jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23. Toutes les équipes enseignantes ont suivi le module de formation continue interne intitulé « Evaluation et expériences de compétences » durant l'année scolaire 2020/21. Elles doivent ensuite élaborer un guide interne d'évaluation (SiLBe), en se basant sur les directives cantonales. Elles ont jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/24 pour le faire. A partir de l'année scolaire 2022/23, deux autres modules de formation continue obligatoires et offertes en interne sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre du LP 21. Ainsi, les écoles du cycle d'orientation des arrondissements de Guin, Chiètres, Morat, Fribourg, Tavel et Plaffeien se pencheront sur la « différenciation et les tâches d'apprentissage » et celles du CO de l'arrondissement de Gurmels sur le « feedback formatif et le soutien adaptatif ». Ces modules ont été développés par le DOA en collaboration avec « schulentwicklung.ch » et un didacticien spécialisé mandaté par l'Université de Fribourg (ZELF) et la HEP|PH FR. Les enseignant-e-s peuvent compter avec un accompagnement étroit des directions d'écoles, de l'inspectorat scolaire ainsi que des collaborateurs et des collaboratrices pédagogiques du DOA.
- > Une large offre de formation continue spécifique à la discipline est disponible en collaboration avec la HEP|PH FR, le ZELF de l'Uni FR et les groupes spécialisés du DOA pour soutenir la mise en œuvre du LP 21 (<https://hepfr.ch/de/weiterbildung/>).

-
- > Un concept « d'évaluation de la mise en œuvre du LP 21 » a été élaboré. La réalisation de l'évaluation est prévue pour l'année scolaire 2023/24, avec une présentation probable des résultats en décembre 2024.
 - > La mise en œuvre du module intitulé « Approfondissement et développement individuels » et qui concerne les domaines de l'allemand, du français, des mathématiques et de l'anglais en 11H continue à être suivi par un groupe de travail du DOA. Une évaluation a été réalisée au cours de l'année scolaire 2021/22. Il en ressort que l'objectif doit être maintenu, mais le concept doit être partiellement adapté. Les travaux préparatoires seront effectués par le groupe de travail correspondant au cours de l'année scolaire 2022/23.
 - > Le nouveau bulletin scolaire 1H–11H a été établi pour la première fois en janvier 2020 sans difficulté notable. Pour l'année scolaire 2022/23, des adaptations mineures (compétences de mises en œuvre M&I / enseignement en immersion) ont été apportées au logiciel de gestion scolaire Primeo, respectivement IS-Academia.
 - > Suite à diverses réactions, l'instrument de base Lbf 3H/4H sera révisé. L'instrument simplifié sera testé dans différentes écoles au cours de l'année scolaire 2022/23, afin qu'il puisse être utilisé dans toutes les écoles au cours de l'année scolaire 2023/24.
 - > A partir de l'année scolaire 2023/24, tous les élèves ne participeront plus à l'examen de préorientation en raison de la suppression des dispositions transitoires des « Directives concernant le passage de l'école primaire au cycle d'orientation » (cf. art. 14). La procédure de préorientation reste toutefois la même. L'examen aura lieu pour la première fois en mars 2024 sous une forme adaptée. Les modalités, tous les documents nécessaires (y compris la présentation d'information) sont actuellement adaptés ou créés par un groupe de travail et seront disponibles d'ici la fin de l'année scolaire 2022/23. Toutes les directions d'école et les enseignant-e-s 7H et 8H ont été informés des modalités adaptées en novembre 2022 à l'occasion de séances d'information.
 - > Le plan d'encouragement DaZ a été remanié pour l'année scolaire 2022/23 et est à la disposition des enseignant-e-s [Friportal_DaZ_Förderzyklus](#). Pour les nouveaux enseignant-e-s DaZ, l'information concernant le cycle d'encouragement est intégrée dans le cours d'introduction DaZ.
 - > La dernière session de la formation continue obligatoire MIA21 a commencé. MIA21 s'achèvera en juillet 2023, au terme de cinq exécutions. Les enseignant-e-s ont abordé les bases des médias, de l'informatique et de l'application et se sont plongés dans deux projets pratiques. Les compétences autour de MIA se développent constamment chez les enseignant-e-s comme chez les élèves et une prochaine offre est donc déjà en cours de planification pour intégrer MIA de manière ciblée, habile et motivée dans l'enseignement, et ce de manière interdisciplinaire.
 - > Comme le prévoit la loi scolaire, le DOA, l'inspection scolaire et les directions d'école ont pour mission commune de garantir la qualité de l'école et de l'enseignement dans les écoles germanophones de la 1H à la 11H. Avec la fin de la phase de mise en œuvre du LP 21, une étape importante a été franchie et une nouvelle étape va suivre avec une orientation légèrement différente. Un concept de qualité « Schule Deutschfreiburg 1H–11H », dont la responsabilité est partagée, sera élaboré avec un cadre d'orientation y afférent. Dans le cadre de ce concept-cadre, les écoles pourront définir leurs propres priorités de développement, adaptées à leurs spécificités locales. Le lancement de ce processus, qui s'étendra sur plusieurs années scolaires, a eu lieu en novembre 2022 lors d'une réunion avec tous les cadres de l'école : inspection scolaire, directions d'école et collaborateurs, collaboratrices pédagogiques.
 - > Rencontre avec l'association professionnelle « Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF) » et l'association « Schuldirektionen Deutschfreiburg (VSDF) » : les responsables du DOA ont échangé à plusieurs reprises avec les président-e-s et les comités du LDF et de la VSDF sur les préoccupations de leurs membres et sur des thèmes actuels.

3.1.4 Enseignement spécialisé

Le SESAM a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > La loi sur la pédagogie spécialisée a été modifiée au 1^{er} septembre 2022, notamment pour permettre de définir les conditions d'octrois et d'agrément aux prestataires indépendant-e-s (logopédistes et thérapeutes en psychomotricité). La modification de la loi a conduit à l'élaboration de directives permettant de régler les prestations entre la DFAC et les prestataires indépendants. Deux nouvelles conventions tarifaires ont été signées entre d'une part la DFAC et l'association des logopédistes fribourgeoises (C-AFL/K-FLV), et d'autre part entre la DFAC et l'association suisse des thérapeutes en psychomotricité, section fribourg.
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) ; clarification concernant les mesures d'octroi de la prise en charge à caractère résidentiel (internat scolaire) avec les institutions concernées.
- > Réflexions continues sur l'utilisation efficiente des ressources attribuées à la pédagogie spécialisée, pour les mesures intégratives et séparatives notamment au sein du bureau cantonal MAO-MAR.
- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales ; tout au long de l'année, le SESAM a participé à des rencontres régulières avec les services concernés de la DSAS, en particulier avec le Service de la prévoyance sociale (SPS) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), ainsi qu'à différents groupes de travail.
- > Mise en place de référentiels pédaگو-therapeutiques par profession (logopédie, psychologie et psychomotricité) au sein des services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) afin d'avoir un cadre cantonal métier pour identique dans tout le canton, pour chaque service et chaque domaine.
- > Mise en place d'une statistique pour les SLPP afin de déterminer sur la bases de mêmes définitions, du nombre de suivis, du nombre de bilan et de la listes d'attente afin de permettre un meilleur pilotage cantonal des ressources et des besoins.
- > Participation au groupe de travail intercantonal sur l'intervention précoce intensive pour les enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme. Le groupe de travail doit déterminer le modèle de financement entre la Confédération et les cantons concernant les centres de compétences (dépistages et diagnostics), l'intervention précoce intensive en tant que telle ainsi que le conseil et l'information.
- > Groupe de travail au niveau du canton de Fribourg afin de développer un projet d'intervention précoce intensive, élaboration d'un modèle de formation (niveau CAS) en étroite collaboration avec le DPS UNI FR pour les collaboratrices et les collaborateurs qui interviendront comme professionnel-le auprès des enfants, mis en place d'un groupe de travail élaborant le concept même d'intervention précoce intensive en étroite collaboration avec le service éducatif itinérant (SEI).

3.1.5 Effectifs élèves (état au 1^{er} novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2022/23 physique	2022/23 légal	2021/22 physique	2021/22 légal	2022/23 physique	2022/23 légal	2021/22 physique	2021/22 légal
1H	854	878	839	863	2 848	2 930	2 701	2 757
2H	866	910	854	870	2 751	2 835	2 794	2 884
Total 1H–2H	1 720	1 788	1 693	1 733	5 599	5 765	5 495	5 641
3H	842	854	841	865	2 896	3 004	2 743	2 829
4H	858	888	771	819	2 828	2 940	2 778	2 900
5H	794	848	780	810	2 804	2 970	2 651	2 797
6H	775	803	754	792	2 704	2 878	2 648	2 792
7H	777	809	823	853	2 703	2 873	2 745	2 923
8H	840	868	800	822	2 792	2 970	2 830	3 028

	Partie alémanique				Partie francophone			
Classes soutien	0	0	0	0	58	58	93	93
Total 3H–8H	4 886	5 070	4 769	4 961	16 785	17 693	16 488	17 362
9H	789	795	791	803	2 930	3 102	2 722	2 864
10H	814	830	746	750	2 765	2 897	2 877	3 007
11H	827	831	815	825	3 120	3 242	3 047	3 167
Classes soutien	128	128	126	126	239	244	251	251
Total 9H–11H	2 558	2 584	2 478	2 504	9 059	9 485	8 897	9 289
Total général	9 164	9 442	8 940	9 238	31 443	32 943	30 880	32 292

3.1.6 Ouverture fermeture de classes

Nombre de classes	Partie alémanique		Partie francophone	
	2022/23	2021/22	2022/23	2021/22
Année Harmos				
1H–2H	93,00	92,50	297,00	294,00
3H–8H	255,70	250,60	879,00	872,00
Classe soutien 3H-8H	-	-	9,00	12,00
3H–8H avec classes soutien	255,70	250,60	888,00	883,00
9H–11H	130,00	131,00	434,50	428,00
Classe soutien 9H-11H + mixtes	15,00	17,00	35,00	34,00
9H–11H avec classes soutien	145,00	148,00	469,50	462,00

* Classes mixtes : situations où un enseignement commun pour des disciplines générales a été organisé sans distinction de types de classe.

Elèves par classe	Partie alémanique		Partie francophone	
	2022/23	2021/22	2022/23	2021/22
Année Harmos				
1H–2H	18,49	18,30	18,80	18,69
3H–8H**	19,11	19,03	19,08	18,82
9H–11H***	18,69	17,95	20,84	20,20

** Moyenne sans les classes de soutien. Une classe de soutien, au sens de l'article 86 al. 3 du RLS, doit comprendre au minimum 6 élèves et au maximum 11 élèves.

*** Moyenne sans les classes de soutien et sans la dimension « classes mixtes ».

3.1.7 Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1^{er} novembre, avec les classes de soutien)

Partie du canton	Année Harmos	District	2022/23		2021/22	
			Elèves	Classes	Elèves	Classes
Alémanique	1H–2H	See	568	31	583	31
		Sense	891	48	839	46,5
		Gruyère	11	1	14	1
		Saane	250	13	257	14
		Total 1H 2H		1720	93	1693
	3H–8H	See	1551	79,5	1481	75
		Sense	2615	136	2587	135,6
		Gruyère	32	3	34	3
		Saane	688	37,2	667	37
		Total 3H–8H		4886	255,7	4769

			2022/23		2021/22	
Total alémanique			6606	348,7	6542	343,1
Francophone	1H-2H	Lac	298	15	275	15
		Broye	824	44	788	43
		Glâne	577	31	570	31
		Gruyère	1316	69	1292	67
		Sarine	2104	113	2119	115
		Veveyse	480	25	451	23
	Total 1H-2H		5599	297	5495	294
	3H-8H	Lac	846	46	894	49
		Broye	2456	128	2413	124
		Glâne	1847	96	1861	98
		Gruyère	3937	204	3832	200
		Sarine	6316	344	6133	341
		Veveyse	1383	70	1355	71
	Total 3H-8H		16 785	888	16 488	883
Total francophone			22 384	1185	21 983	1177

3.1.8 Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1^{er} novembre)

		2022/23		2021/22	
Partie du canton	Cycle d'orientation	Elèves	Classes*	Elèves	Classes*
Alémanique	Deutsche OS Freiburg	395	20	375	20
	OS Düdingen	337	21	340	21
	OS Sense Oberland	323	19	298	19
	OS Tafers	422	22	433	23
	OS Wünnewil	336	17	297	16
	OS Gurmels	161	10	175	12
	OS Kerzers	234	15	209	15
	OS Region Murten	350	21	351	22
Total alémanique		2558	145	2478	148
Francophone	CO du Belluard	749	42	761	40
	CO de la Gruyère, Bulle	676	33	633	32
	CO de la Broye, Cugy	363	20	337	19
	CO de la Broye, Domdidier	416	22	391	22
	CO de la Broye, Estavayer	507	26	515	27
	CO du Gibloux	428	22	405	23
	CO de la Glâne	1024	49	982	47
	CO de Jolimont	862	41	870	43
	CO de la Gruyère, La Tour-de-Trême	746	38	734	35
	CO de Marly	524	28	523	28
	CO de Morat	227	14	217	13
	CO de Pérolles	535	26	522	26
	CO de Riaz	636	31	611	30
	CO de Sarine Ouest	589	31	610	32
CO de la Veveyse	777	37	786	39	
Total francophone		9059	462	8897	456

*Avec les classes de soutien sans la dimension « classes mixtes ».

3.2 Pédagogie spécialisée

3.2.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école. Un temps important a été consacré aux visites des institutions de pédagogie spécialisée et au suivi des mesures intégratives de pédagogie spécialisée à l'école ordinaire. Des contacts intenses et réguliers ont également été entretenus, tout au long de l'année, avec les services communaux de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP), ainsi qu'avec le Service éducatif itinérant (SEI) chargé des mesures d'éducation précoce spécialisée.

3.2.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

3.2.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2022	EPT selon BU 2023	Evolution EPT
Personnel enseignant	231,24	242,58	+11,34
Personnel éducatif et infirmier	53,36	55,62	+2,26
Personnel thérapies	68,04	69,24	+1,20
Direction et administration	35,27	35,47	+0,20
Conciergerie, technique et intendance	36,26	36,26	+0,00
Total	424,17	439,17	+15,00
Stagiaires et apprenti-e-s	97,55	104,92	+7,37
Total	521,72	544,09	+22,37

3.2.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2021/22			2022/23			Evolution		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Nombre d'élèves	771	803	1574	803	835	1638	+32	+32	+64
Nombre de classes	110	116	226	139	146	285	+6	+6	+59
Moyenne par classe	6,67	6,92	6,96	6,95	7,68	7,00			0,04

3.2.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2021/22			2022/23			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	6	18	24	4	15	19	-5

3.2.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg (au moment de la rentrée scolaire)

	2021/22			2022/23			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	26	1	27	24	1	25	-2

3.2.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière (au moment de la rentrée scolaire)

	2021/22		2022/23		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficiência intellectuelle et/ou handicaps divers	681	142	720	163	+39	+21
Déficiences de la vue	15	7	14	12	-1	+5
Déficiences de l'ouïe	23	13	23	12	+0	-1
Total FR/DE	719	162	757	187	+38	+25
Totaux	881	162	944	187	+63	+57

Les élèves bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée et intégrés à l'école ordinaire sont encadrés depuis le 1^{er} août 2019 par les enseignant-e-s spécialisé-e-s engagé-e-s par la Direction.

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

3.2.2.6 Service éducatif itinérant (SEI)

Le Service éducatif itinérant (SEI) déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement de près de 600 enfants, ce qui représente environ 33 750 heures de prestations par année.

3.2.3 Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)

3.2.3.1 Personnel occupé dans les SLPP

	EPT 2020/21	EPT 2021/22
Logopédistes	71,1	74,6
Psychologues	36,9	34,9
Psychomotriciens/nes	17,1	19,0
Total	125,1	128,5

3.2.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les SLPP par degré scolaire (suivis au 15.12.2022)

	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9H	10H	11H	TOTAL
Logopédie	229	320	451	487	498	462	420	302	195	176	59	3599
Psychologie	54	155	313	315	315	379	348	301	242	253	256	2931
Psychomotricité	57	138	174	159	102	85	49	25	14	7	1	811
Total	340	613	938	961	915	926	817	628	451	436	316	7341

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques des SLPP a été effectuée au moyen d'un outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SLPP. Les données sont livrées au SESAM à la fin de l'année scolaire.

3.3 Echanges scolaires

3.3.1 Généralités

La personne en charge de la coordination des échanges linguistiques a participé à différentes manifestations organisées par les services d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton et en Suisse afin de promouvoir et transmettre des informations concernant les différents programmes d'échanges. Pour sa part, l'agence nationale Movetia (www.movetia.ch) est responsable de deux programmes de subvention : les échanges proposés aux classes de l'école primaire jusqu'au degré secondaire II et les échanges durant les vacances pour les jeunes de 11 à 18 ans. De plus, Movetia gère la plateforme match&move, qui sert d'intermédiaire entre les différents partenaires d'échange.

3.3.2 Douzième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant-e-s placé-e-s (en Suisse) pour la 12^e année linguistique s'élève pour 2021/22 à 165 élèves. Une dizaine d'élèves ont interrompu ce programme en cours d'année. Le rapport entre alémaniques (36) et francophones (129) est stable. Ce programme propose 3 variantes : 69 élèves ont été placés en variante 1 (pendulaires), 8 élèves en variante 2 (échange réciproque), tandis que 88 se trouvaient en variante 3 (échange unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves reste toujours d'actualité.

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2021/22	Nombre d'élèves – 2022/23
FRF -> Tessin	0	0
FRD -> Tessin	0	0
FRF -> Suisse allemande	84	80
FRF -> FRD	45	37
FRD -> FRF	12	23
Romandie > DCH	5	4
DCH -> Romandie	24	21
Total filles	105	114
Total garçons	60	51
Total	165	165

3.3.3 Echanges élèves / classes (EC)

Durant l'année scolaire 2021/22, 32 classes fribourgeoises francophones et 17 classes alémaniques fribourgeoises de 10H se sont inscrites sur la plateforme cantonale des partenariats. 5 classes alémaniques d'autres cantons ont utilisé cette page internet. Au total, 13 partenariats de classes ont été conclus, ce qui signifie que 26 classes ont trouvé une classe partenaire. Il est à noter que la plupart des partenariats ont été reconduits sans inscription sur la plateforme cantonale.

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2021/22 pour tout le canton de Fribourg, tous degrés confondus, le nombre de 4247 élèves. Il est important de relever que de nombreux échanges de classes ont lieu sans passer par la coordination, car il ne s'agit que d'activités à distance ou car ils ne nécessitent pas de subventionnement.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2020/21	FRF	FRD
Enfantine (0 classes & 0 Klassen)	0	0
Primaire (2 classes & 2 Klassen)	43	80
Secondaire I (5 classes & 2 Klassen)	171	27
Secondaire 1 (10H) (144 classes & 44 Klassen)	2877	746
Secondaire II (2 classes & 1 Klasse)	48	22
Accueil classes d'ailleurs unilat. (non frib.) (ACA) (3 classes-0 Klasse)	76	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	9	0
12 ^e année linguistique individuel (DAL)	115	22
12 ^e année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	2	1
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	8	0
Total 2021/22	3349	898

3.3.4 Echanges individuels de vacances (EIV)

Ce programme est maintenant géré intégralement par Movetia. Les inscriptions se font sur la plateforme www.matchmove.ch. Il s'agit d'un échange d'une ou deux semaines. Les jeunes passent du temps ensemble à tour de rôle au sein des deux familles. 190 participant-e-s ont été jumelés pour un échange durant les vacances en 2021/22.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Appariés	Nombre d'élèves 2021/22
Suisse (26 cantons)	190
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	8
FRD -> Romandie	0
Total canton FR	8

3.3.5 Movetia

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques (RCE) entretiennent avec Movetia une étroite collaboration notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. La Suisse a le statut de pays partenaire dans le programme Erasmus+. Les institutions suisses peuvent de ce fait continuer à participer aux activités de coopération et de mobilité avec les pays membres de ce programme.

3.3.6 Région capitale suisse (RCS)

Les échanges « Sprachbad-Immersion » effectués les années passées dans la *Région Capitale Suisse* ont été reconduits. Le soutien logistique est toujours assuré par le *Forum du Bilinguisme* à Bienne et le financement par le canton et par Movetia. Avec ce projet, la *Région Capitale Suisse* complète des activités qui se déroulent déjà sur le plan cantonal ou communal et encourage ainsi d'une manière ciblée des échanges qui vont au-delà des frontières communales et cantonales avec les cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.